MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

Route de l'aéroport
: 10BP 250 Cotonou
☎: (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88
web: www.enseignementsecondaire.gouv.bj

Cotonou, le 29 septembre 2025

N°652/MESTFP/DC/SGM/IGPM/DESG/SA

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Instauration, organisation et fonctionnement des clubs scientifiques dans les Établissements de l'Enseignement Secondaire Général (ESG).

Dans le cadre de la valorisation et du renforcement de l'attractivité des disciplines scientifiques, en particulier les mathématiques, il est institué dans chaque établissement de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) la mise en place d'un club scientifique intégré au projet d'établissement.

1. Nécessité des clubs scientifiques

Les clubs scientifiques visent à :

- éveiller et renforcer l'intérêt des apprenants pour les sciences, notamment les mathématiques ;
- développer l'esprit d'analyse, de recherche, de créativité et d'innovation ;
- créer un cadre d'apprentissage complémentaire favorisant la pratique expérimentale et ludique ;
- contribuer à la construction de vocations scientifiques et technologiques ;
- améliorer les performances scolaires à travers des activités parascolaires motivantes.

2. Organisation et mise en place

- Dans chaque établissement, il est créé au moins un club scientifique, placé sous la responsabilité d'un Animateur d'Etablissement (AE) du domaine scientifique concerné.

Scanné avec CamScanner

- Le club est coordonné par un enseignant volontaire ou une équipe pédagogique motivée, avec l'appui des Surveillants Généraux et Professeurs Principaux de l'établissement.
- Un plan d'action annuel est élaboré et intégré au contrat de performance de l'établissement.
- Les activités se déroulent en dehors des heures de cours, dans un cadre structuré et inclusif.
- Des partenariats peuvent être noués avec des ONG, entreprises, centres de recherche et institutions scientifiques locales pour appuyer le fonctionnement des clubs.

3. Domaines d'activités

Les clubs peuvent s'organiser autour de thématiques variées, notamment :

- **Mathématiques** : préparation aux concours, olympiades, jeux mathématiques, défis logiques ;
- **Informatique et Robotique** : programmation, robotique éducative, initiation à l'Intelligence Artificielle (IA), préparation aux olympiades ;
- **Environnement et Santé** : écologie, recyclage, hygiène, prévention sanitaire, jardin scolaire ;
- **Astronomie et Sciences physiques** : observation du ciel, expériences sur l'électricité, le magnétisme, l'optique, la fabrication de maquettes ;
- **Chimie et Biologie** : expériences ludiques, sensibilisation scientifique, préparation aux olympiades ;
- **Énergie et Innovation** : projets sur les énergies renouvelables, fabrication d'objets utiles.

4. Fonctionnement et suivi

- Chaque club tient un registre des activités réalisées et produit un rapport annuel intégré à l'évaluation du projet d'établissement.

Scanné avec CamScanner

- Les clubs bénéficient d'un accompagnement pédagogique des Animateurs d'Etablissements, des Conseillers pédagogiques et des Inspecteurs.
- Les meilleures initiatives seront sélectionnées et valorisées lors de concours et olympiades scientifiques nationaux et régionaux.
- Les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires peuvent être mobilisées dans le cadre du budget ou du projet d'établissement.

5. Dispositions finales

La présente circulaire entre en vigueur à compter de sa date de signature. L'Inspecteur Général Pédagogique du Ministère (IGPM), le Directeur de l'Enseignement Secondaire Général (DESG) et les Directeurs Départementaux des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) sont chargés de la mise en œuvre effective des clubs scientifiques dès l'année scolaire 2025-2026.

Cotonou, le 29/09/2025

Véronique TOGNIFODE
Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

AMPLIATIONS
-MESTFP : ATCR
-DDESTFP (Pour information)

Scanné avec CamScanner